

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42441

présenté par

M. Corbière, Mme Taurine, M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Quatennens, Mme Panot,
M. Prud'homme, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Larive, Mme Rubin, M. Coquerel, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Bernalicis, M. Ruffin et Mme Autain

à l'amendement n° 26729 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot :

« objectif »,

insérer le mot :

« essentiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour nous, il est essentiel que la retraite ne doit pas être perçue comme une transition entre le travail et la mort. Ainsi, permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie après liquidation de la retraite, c'est leur permettre d'entrer dans un nouvel âge de la vie où ils peuvent profiter de leurs proches. De plus, les gains de productivité des travailleurs français doivent nous indiquer une nouvelle démarche à suivre : la réduction du temps de travail.